

## VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

# UN CONSEIL POUR ARRÊTER ?

---

Par Luttons Postée le 18/12/2021 16:35

Bonjour, je viens juste poser une petite question... Mise à part la cure un conseil pour casser une conso journalière de cocaïne ? Que faire quand on a l'envie pour ne pas craquer ? L'envie est trop forte. J'ai perdu ma famille, mes économies, hier mon travail, ma femme... Je sais plus quoi faire. Merci pour votre lecture. Philippe

---

### Mise en ligne le 20/12/2021

Bonjour,

Si vous souhaitez engager des soins en addictologie, plusieurs « formules » existent, ambulatoires ou résidentielles. Les suivis ambulatoires se font en CSAPA (Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) qui sont des centres de consultations pouvant allier prise en charge médicale, psychologique et sociale si nécessaire. Les unités hospitalières d'addictologie quant à elles reçoivent aussi bien en consultations externes qu'en séjours hospitaliers, à la fois pour le sevrage mais aussi, selon les établissements, pour consolider l'arrêt. Nous vous joignons en lien deux articles présentant ces différentes possibilités ainsi que des contacts proches de chez vous.

Il semble que vos consommations aient eu des conséquences lourdes, nous supposons que vous avez déjà tenté d'y mettre un terme par vous-même sans succès. La cocaïne est un produit particulièrement addictif, notamment du fait des phénomènes de « craving » qu'elle suscite, cette envie irrésistible de consommer. Cela nous conduit à vous recommander vivement de consulter pour être aidé. Il s'agira dans un premier temps de préciser justement les modalités de prise en charge qui seront les plus adaptées aux difficultés que vous rencontrez.

Si vous avez besoin d'échanger plus précisément sur votre situation, besoin de précisions sur les accompagnements possibles, n'hésitez pas bien entendu à revenir vers nous. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) ainsi que par Chat jusqu'à minuit.

Avec tous nos encouragements.

Cordialement.

---

## POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES S

---

### ANTENNE D'ADDICTOLOGIE DE BEAUNE

10 Avenue Charles Jaffelin  
21200 BEAUNE

Tél : 03 80 25 73 67

Site web : [addictions-france.org](http://addictions-france.org)

Accueil du public : Lundi et jeudi de 9h à 16h, mardi de 9h à 14h, mercredi et vendredi de 9h à 12h Délivrance méthadone tous les matins

Secrétariat : Lundi et jeudi de 9h à 16h, mardi de 9h à 14h, mercredi et vendredi de 9h à 12h

Consultat° jeunes consommateurs : Accueil assuré par un médecin ou une psychologue. Sur rendez-vous sur les horaires de la semaine.

Voir la fiche détaillée

### SERVICE D'ADDICTOLOGIE

Avenue Guigognes de Salins  
21200 BEAUNE

Tél : 03 80 24 46 08

Site web : [hospices-de-beaune.com/](http://hospices-de-beaune.com/)

Accueil du public : du lundi au vendredi de 9h à 17h

Consultat° jeunes consommateurs : du lundi au vendredi de 9h à 17h

Voir la fiche détaillée

## **CSAPA KAIRN 71- CENTRE DU CHALONNAIS**

1 Avenue Georges Pompidou  
71100 CHALON SUR SAONE

Tél : 03 85 90 90 60

Site web : [www.sauvegarde71.org/](http://www.sauvegarde71.org/)

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h sauf vendredi jusque 17h.

Accueil du public : Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h sauf vendredi jusque 17h.

Consultat° jeunes consommateurs : Le mercredi de 14h à 19h sur rendez-vous.

COVID -19 : Janvier 2023: Accueil sur place, sur rendez-vous, dans le respect des gestes barrières (port du masque, gel hydroalcoolique, distances).

Voir la fiche détaillée

## **UNITÉ MÉDICALE D'HOSPITALISATION EN ADDICTOLOGIE - (UMHA)**

55 rue Auguste Champion  
71330 CHALON SUR SAONE

Tél : 03 85 92 82 04

Site web : [www.ch-sevrey.fr](http://www.ch-sevrey.fr)

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 17h.

COVID -19 : Novembre 2022: Entretien de pré-admission. Liste d'attente. 6 lits. Test PCR demandé 48h avant l'admission.

Voir la fiche détaillée

### **En savoir plus :**

- "L'aide spécialisée"
- "Les soins résidentiels après l'arrêt"